
Notes aux lecteurs

Avis

Fin de l'édition imprimée de la *Gazette officielle du Québec*

Le Règlement modifiant le Règlement sur la *Gazette officielle du Québec* a été publié à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 13 mars 2024, à la page 1331.

Ce règlement a pour effet de mettre fin à l'édition imprimée de la *Gazette officielle du Québec*. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} avril 2024.

Après cette date, la *Gazette officielle du Québec* sera disponible uniquement en format électronique, sur le site des Publications du Québec. Cette version électronique est gratuite et officielle.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à contacter notre Service à la clientèle :

1 800 463-2100 (sans frais) ou 418 643-5150
publicationsduquebec@servicesquebec.gouv.qc.ca

82732